

Détruire les bilatérales?



Initiative
du chaos de
l'UDC:

NON

le 14
juin

Abstract

L'initiative extrême de l'UDC impose la résiliation des accords bilatéraux avec l'UE. Et cela dès que la Suisse enregistrera une croissance démographique de seulement 4 %. L'initiative constitue une attaque contre le pouvoir d'achat de la population : sans les accords bilatéraux, les PME exportatrices feraient faillite et des emplois passeraient à la trappe. Par ailleurs, la disparition des mesures de protection des salaires provoquerait une baisse des salaires et des rentes. Les 1,5 million de personnes originaires de l'Union européenne résidant ici seraient relégué-es au rang de citoyen-nes de seconde zone. Elles devraient vivre dans la crainte permanente de voir leurs enfants ou leur conjoint-e être expulsé-es. Or, dans une période marquée par des incertitudes internationales, notamment liées à Donald Trump, il est essentiel de préserver des relations stables avec l'Europe et de faire preuve de respect envers nos collègues, nos ami-es et nos voisin-es. Ce n'est qu'en agissant ensemble que nous pourrons assurer le bon fonctionnement de notre pays, notamment dans les secteurs des soins, de la construction et de la restauration.

1. Introduction et historique du projet

Depuis leur introduction, l'UDC s'en prend aux accords bilatéraux avec l'UE et en particulier à la libre circulation des personnes. Or, à l'exception de l'initiative contre l'immigration de masse en 2014, la population suisse s'est toujours prononcée en faveur de cette voie bilatérale. La dernière fois, ce fut lors de la votation sur l'initiative « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) », en 2020. Lors de ce scrutin, malgré une participation exceptionnellement élevée d'environ 60 %, seuls 38,3 % des votant-es avaient voté oui. L'initiative demandait – exactement comme l'actuelle initiative du chaos de l'UDC – la résiliation de la libre circulation des personnes.

Selon la ligne défendue par l'UDC ces dernières années, la Suisse devrait coopérer plus étroitement avec les États-Unis plutôt qu'avec l'Union européenne. Après l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis, la vice-présidente de l'UDC, Magdalena Martullo-Blocher, a demandé de conclure un accord de libre-échange entre la Suisse et les États-Unis. Elle a déclaré textuellement que le libre-échange avec Joe Biden et les démocrates n'était plus d'actualité (novembre 2024), en se disant convaincue « que nous pouv[i]ons de nouveau reprendre avec les républicains là où nous nous étions arrêté-es »¹. Pas plus tard qu'en avril 2025, elle laissait (encore) entendre que les chances d'un accord de libre-échange avec les États-Unis se situaient entre « 70 et 80 % »². Le conseiller national Thomas Matter avait déjà fait valoir en 2020 que, même en cas de résiliation des Bilatérales I, la Suisse n'avait rien à craindre, les marchés de croissance se trouvant en Amérique et en Asie.³ Aujourd'hui, une évidence s'impose : ces déclarations ont été ratrapées par la réalité. Ainsi, en février 2026, Magdalena Martullo-Blocher a elle-même dû admettre qu'elle s'était trompée⁴.

Cette digression montre ceci : l'initiative du chaos de l'UDC appartient à un ordre mondial aujourd'hui révolu, fondé sur des règles. Même des figures de premier plan de l'UDC, comme Magdalena Martullo-Blocher, se sont retrouvées dépassées par la politique douanière protectionniste imposée par Donald Trump. Avant le second mandat de celui-ci, l'idée de résilier les accords bilatéraux pouvait encore être envisagée dans certains milieux, mais un constat s'impose aujourd'hui : si le pont économique et sociétal avec l'Europe venait à être démolí, la Suisse se retrouverait complètement isolée. Le projet visant à affaiblir les relations avec l'Europe et à renforcer celles avec les États-Unis s'est heurté à la réalité. Même un resserrement des liens avec des États situés en dehors de l'Europe ne constituerait pas une solution de remplacement adéquate dans le contexte actuel d'instabilité géopolitique. Ainsi, l'un des arguments centraux de l'initiative du chaos de l'UDC s'effondre de lui-même.

¹ Interview de Magdalena Martullo-Blocher dans le Tages-Anzeiger du 30.11.2024 : <https://www.tagesanzeiger.ch/magdalena-martullo-blocher-ueber-freihandelsabkommen-mit-den-usa-550177992953>

² Interview de Magdalena Martullo-Blocher dans le Tages-Anzeiger du 13.04.2025 : <https://www.tagesanzeiger.ch/svp-unternehmerin-martullo-blocher-ueber-trumps-zollpolitik-587692661196>

³ Article de blog de Thomas Matter sur le site web de l'UDC : <https://www.udc.ch/actualites/journal-du-parti/2020-2/franc-parler-fevrier-2020/les-bilaterales-i-sont-avant-tout-dans-linteret-de-lue/>

⁴ Interview SRF de Magdalena Martullo-Blocher du 6.2.2026 : <https://www.srf.ch/news/wirtschaft/die-ems-chefin-zu-den-usa-martullo-blocher-ich-habe-nichts-im-oval-office-verloren>

Pourquoi l'initiative du chaos mènerait à la fin de la voie bilatérale déjà dans quelques années

L'UDC affirme que l'acceptation de son initiative n'aurait des répercussions que dans un avenir lointain. Or, les dispositions transitoires de l'initiative sont sans équivoque. L'initiative commencerait à déployer ses effets dès que la population atteindrait 9,5 millions d'habitant-es. Cela pourrait se produire dans 4 à 5 ans déjà. À partir de ce moment-là, l'initiative imposerait des mesures en matière de regroupement familial pour les citoyen-nes de l'UE et de l'AELE. Concrètement : un pédiatre allemand ou une informaticienne italienne n'aurait alors plus l'autorisation de faire venir son/ses enfant-s ni son/sa conjoint-e en Suisse. Même les citoyen-nes de l'UE déjà établi-es en Suisse et ayant bénéficié du regroupement familial

seraient concerné-es. De telles restrictions au regroupement familial sont en contradiction fondamentale avec l'accord sur la libre circulation des personnes et, donc, avec les accords bilatéraux existants. En d'autres termes : la rupture du traité avec l'UE n'interviendrait pas à 10 millions d'habitant-es, mais déjà à 9,5 millions. L'initiative créerait ainsi, en quelques années à peine, une situation difficile à gérer au regard du droit international. Il serait irréaliste de tenter de nouvelles négociations ou d'obtenir des exceptions. La Suisse se verrait dans l'obligation de dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes, ce qui entraînerait, en vertu de la clause guillotine, la fin des accords bilatéraux.

Art. 197, ch. 15²

15. Disposition transitoire ad art. 73a (Développement durable de la population)

¹ Si la population résidente permanente de la Suisse dépasse neuf millions et demi de personnes avant l'année 2050, le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale, dans les limites de leurs compétences respectives, des propositions de mesures, en matière d'asile et de regroupement familial, en vue d'assurer le respect de la valeur limite. Le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale un projet de loi à cet effet. Si la valeur limite est dépassée, les personnes admises à titre provisoire ne peuvent bénéficier de la valeur limite. Les droits de séjour ou d'établissement, ni la nationalité suisse, ni aucun autre droit de droit international sont réservés. En vue d'assurer le

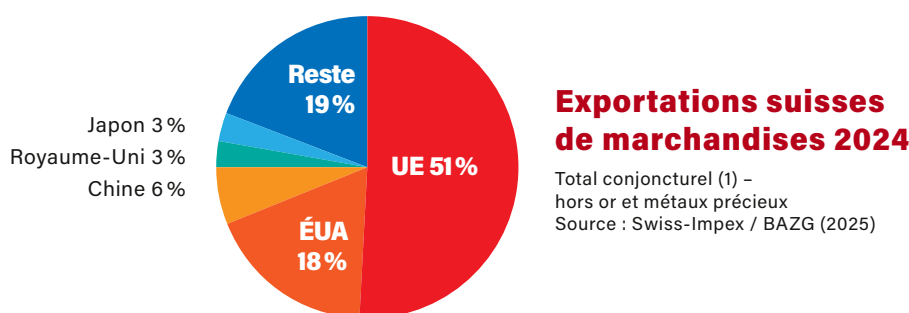
Incompatible avec
la libre circulation
des personnes :
**RÉSILIATION DES
BILATÉRALES !**

Dans le nouvel équilibre international, l'initiative constitue un double autogol, économique et politique. Économiquement, l'Union européenne reste pour la Suisse le marché principal, proche et fondé sur des règles. Si l'accès à ce marché venait à disparaître, l'incertitude augmenterait. Des entraves au commerce menaceraient et la Suisse perdrait précisément cette stabilité qui fait la différence en temps de crise. Dans un monde où les grandes puissances dictent leurs propres règles, démanteler volontairement ses garde-fous contractuels reviendrait à jouer avec le feu. Après le choc des droits de douane américains, l'initiative de l'UDC ressemble à un projet d'une autre époque. Son acceptation détruirait les PME exportatrices, supprimerait des dizaines de milliers d'emplois, mettrait en danger les salaires et les rentes – et transformerait les citoyen-nes de l'UE vivant ici en citoyen-nes de seconde zone.

2. Conséquences de l'initiative du chaos de l'UDC

L'initiative constitue une expérience absurde dans un contexte déjà incertain. L'instauration d'un plafond fixe de la population engendrerait un chaos dans de multiples secteurs. Les conséquences de l'initiative seraient graves :

1. **L'initiative impose la résiliation des accords bilatéraux.** Comme indiqué précédemment, cette résiliation serait effective dès que la population suisse aurait augmenté d'environ 4 %, c'est-à-dire au seuil des 9,5 millions d'habitants-es.
2. **L'initiative constitue une attaque frontale contre le pouvoir d'achat de la population.** La perte de l'accès au marché intérieur de l'UE aurait des conséquences dramatiques : faillite des PME exportatrices, suppression d'emplois. S'ensuivraient des licenciements et le chaos. Et comme, sans les accords bilatéraux, il n'y aurait plus de protection des salaires, ceux-ci baisseraient – et, avec eux, les rentes.



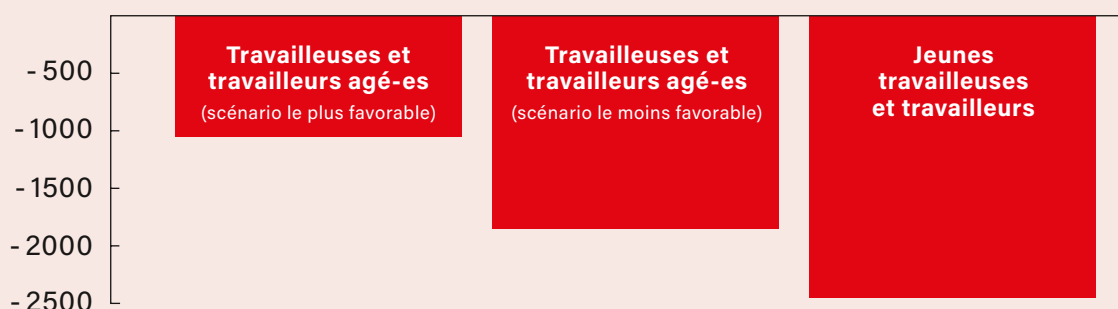
Dans quelle mesure les rentes baisseraient-elles en cas d'acceptation de l'initiative ?

En cas d'acceptation, il y aurait nettement moins de personnes actives cotisant à l'AVS. Parallèlement, la part des retraités augmenterait. À moyen terme, **il manquerait ainsi des milliards de francs de recettes** pour nos assurances sociales. À cela s'ajouteraient des risques liés aux placements, des rendements plus faibles et, donc, moins d'intérêts sur nos avoirs de pré

voyance. Les rentes des travailleurs-euses aujourd'hui plus âgé-es **diminueraient d'environ 1100 francs**. Pour les travailleurs-euses plus jeunes, l'effet serait cumulatif. Ils/Elles devraient s'attendre à toucher des rentes inférieures de 10 % – ce qui représenterait, selon les valeurs actuelles, **une amputation d'environ 2500 francs** par an.

Pertes sur les rentes causées par l'initiative de l'UDC

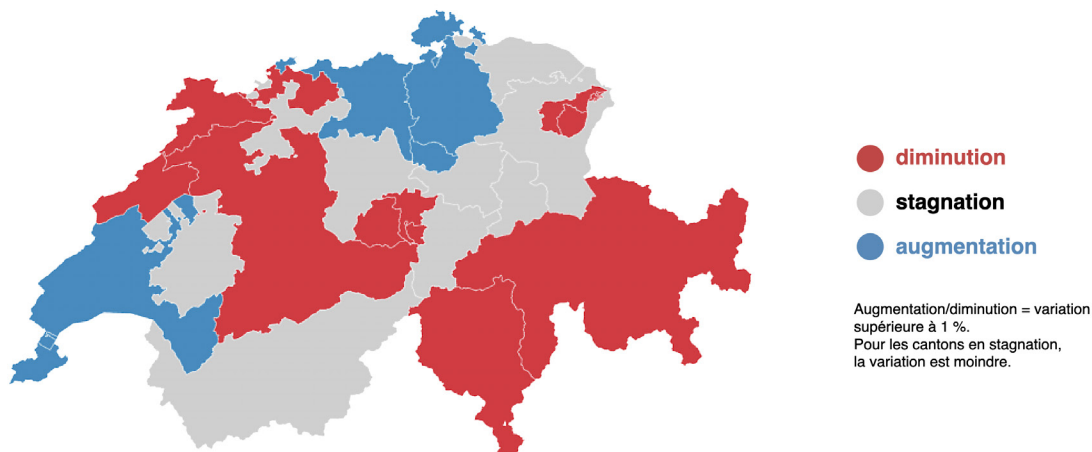
Pertes estimées sur les rentes des caisses de pension (en francs par an, mesurées par rapport à la rente moyenne des nouveaux retraité-e-s en 2024)



3. **Recul massif de la population active dans les cantons ruraux.** Aujourd'hui déjà, dans de nombreux cantons, le nombre de personnes actives diminue. Avec l'initiative du chaos de l'UDC, cette évolution s'aggraverait fortement : dans les régions rurales, des milliers de travailleuses et travailleurs viendraient soudainement à manquer. Les conséquences seraient directement perceptibles : les hôpitaux régionaux devraient fermer, les cafés et les bistrotts ne trouveraient plus de personnel et les entreprises artisanales locales disparaîtraient.

Évolution prévue du nombre de personnes actives, 2023-2030

Source : OFS scénario de référence



4. **L'initiative sépare et déchire les familles :** plus de 1,5 million de citoyen-nes de l'UE vivent et travaillent en Suisse. L'initiative créerait pour ces personnes une insécurité massive. Elles devraient redouter à tout moment que leurs enfants ou leur conjoint-e ne soit/soient expulsé-es. La raison : l'initiative exige que le regroupement familial pour les citoyen-nes de l'UE soit restreint. Seraient également concerné-es les 520 000 Suissesses et Suisses vivant dans l'Union européenne, qui perdraient leurs droits, ainsi que tou-ttes les Suissesses et Suisses qui souhaiteraient à l'avenir résider dans l'UE. La raison en est simple : l'accord sur la libre circulation des personnes est un accord de réciprocité, les droits s'appliquant aux deux parties. Une suppression de la libre circulation des personnes signifierait ceci : pas droit de séjour garanti, pas de droit au changement d'emploi, pas de regroupement familial garanti, suppression des systèmes coordonnés de sécurité sociale, perte de certaines prestations médicales et accès plus difficile à l'enseignement supérieur et à la formation continue.
5. **L'acceptation de l'initiative plongerait le secteur des soins dans le chaos :** aujourd'hui déjà, des milliers de soignant-es font défaut. D'ici à 2030, il manquera déjà 30 000 soignant-es, et 40 000 d'ici à 2040⁵. Près de la moitié des médecins actif-ves en Suisse viennent de l'étranger. Un constat s'impose : sans les professionnel-es qualifié-es venu-es de l'étranger, notre système de santé s'effondrerait. Les hôpitaux régionaux devraient fermer. Les personnes âgées vivant dans des

⁵ Étude PwC commandée par H+ Les Hôpitaux de Suisse : <https://www.pwc.ch/de/insights/gesundheitswesen/personalmangel-in-der-pflege.html>

maisons de retraite et des centres de soins ne pourraient plus être prises en charge correctement. Là où l'activité pourrait être maintenue, la pression et le stress sur le personnel augmenteraient considérablement

- 6. L'initiative exploite la main-d'œuvre :** sans regroupement familial, un infirmier allemand ne pourrait plus faire venir sa fille en Suisse. Dans le même temps, la protection salariale disparaîtrait. Les travailleuses et travailleurs migrant-es seraient privé-es de leurs droits et de nouveau exploité-es comme des saisonniers. C'est exactement ce que demande l'UDC : un retour au système des contingents.

Le système des contingents avec le statut de saisonnier

Le statut de saisonnier a surtout été utilisé après la Seconde Guerre mondiale pour faire venir en Suisse des travailleuses et travailleurs bon marché disposant de très peu de droits. Ce statut ne permettait pas de changer d'emploi, les conditions de travail et de logement étaient souvent précaires (baraques rudimentaires), et le regroupement familial était fortement limité. Lorsqu'on ne les laissait pas chez leurs grands-parents dans leur pays d'origine, les enfants des saisonniers étaient placé-es dans des foyers près de la frontière ou caché-es en Suisse. Cela

conduisait à un séjour illégal, ce qui signifiait pour les enfants qu'ils/elles ne pouvaient pas aller à l'école. On estime que 15 000 enfants caché-es vivaient en Suisse dans les années septante⁶. En raison de ces conditions, entre 1934 et 2002, environ un demi-million de familles de travailleurs-euses migrant-es ont été séparées, criminalisées et contraintes de vivre dans l'illégalité⁷. Seules les mesures d'accompagnement, avec la protection des salaires, ont mis fin à cette situation précaire et instauré des règles claires contre l'exploitation.

⁶ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20234509>

⁷ <https://www.tesoro2021.ch/verein/ueberuns>

- 7. L'initiative met en danger le droit d'asile :** elle cherche à dénoncer des accords essentiels en matière de droits humains. Elle enlève aux réfugié-es de guerre – en particulier aux femmes et aux enfants – leur dernier espoir de pouvoir un jour vivre en sécurité, réuni-es en famille.

Quels accords sont concernés ?

L'initiative est en conflit direct avec la Convention de Genève relative au statut des réfugiés (CGR), la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE) et le Pacte II de l'ONU (Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques). Ces accords fondent des droits individuels dans le domaine de l'immigration et du séjour en Suisse et contiennent des dispositions élémentaires – sur les droits fondamentaux et les droits humains – qui sont en contradiction avec l'initiative.

3. FAQ sur les principales affirmations de l'UDC

Affirmation 1

« L'initiative ne fermerait pas la porte à une immigration modérée, suffisante pour le pays. »

En réalité, l'immigration serait fortement et strictement limitée. Dans les grandes villes, une limitation de l'immigration peut fonctionner : il y aura toujours suffisamment de personnes attirées par les centres urbains, notamment en raison des salaires plus élevés. En revanche, la situation est différente dans les zones rurales. Aujourd'hui déjà, le nombre de personnes actives diminue dans de nombreux cantons. Avec l'initiative du chaos de l'UDC, cette évolution s'aggraverait de manière dramatique : dans les régions rurales, des milliers de travailleurs-euses viendraient soudainement à manquer. Les conséquences seraient directement perceptibles : les hôpitaux régionaux devraient fermer, les restaurants ne trouveraient plus de personnel et les entreprises artisanales locales feraient faillite. L'initiative toucherait donc plus fortement la population rurale et détériorerait considérablement sa qualité de vie.

Affirmation 2

« Il y a beaucoup trop de requérant-es d'asile. »

Les requérant-es d'asile ne représentent qu'une petite partie de l'immigration – au cours des dix dernières années, à peine 7 % de l'ensemble des personnes immigrées. La grande majorité de celles-ci vient de l'UE, principalement d'Allemagne, du Portugal et d'Italie.

Affirmation 3

« Le PIB par habitant-e diminue, l'immigration ne nous apporte rien. »

Le pouvoir d'achat des personnes subit une pression toujours plus forte. Cela s'explique par la répartition inégale des richesses en Suisse. En effet, depuis l'introduction de la libre circulation des personnes, le PIB réel par habitant-e a augmenté d'environ 25 % dans notre pays. En moyenne, chaque personne est aujourd'hui plus riche de plus de 15 000 francs

qu'auparavant⁸. Le gain de prospérité est ainsi presque deux fois plus élevé qu'en Allemagne et près de trois fois plus élevé qu'en France. Cela dit, cet argent ne profite pas à tout le monde de la même manière. De nombreuses personnes ont de moins en moins d'argent dans leur porte-monnaie. Le problème ne réside donc pas dans l'immigration, mais dans la répartition inégale et injuste de la richesse produite. C'est précisément l'UDC qui s'oppose en première ligne à une répartition équitable de ces gains de prospérité. Elle rejette ainsi les salaires minimaux cantonaux et lutte contre la baisse des primes d'assurance-maladie.

Affirmation 4

« L'immigration est responsable de la surcharge des infrastructures. »

En moyenne, nos trains ne sont remplis qu'à moins de 30 % de leur capacité⁹. Ils ne sont surchargés qu'aux heures de pointe classiques, le matin et le soir. Le problème réside donc dans la mauvaise répartition de l'utilisation tout au long de la journée. Mais il est également clair que les infrastructures doivent être développées – c'est précisément ce que l'UDC bloque depuis des années.

Affirmation 5

« Les étrangers pèsent sur nos institutions sociales et notre système de santé. »

Les ressortissant-es des pays de l'UE et de l'AELE versent plus de 25 % des cotisations AVS, mais ces mêmes personnes perçoivent moins de 15 % des prestations¹⁰. Sans immigration, l'AVS serait donc dans une situation nettement moins favorable financièrement. Dans le domaine de la santé, la situation est la même : la médiane des coûts nets pour les Suiss-esses s'élève à 508 francs – alors qu'elle n'est que de 197 francs pour les assuré-es de nationalité étrangère¹¹.

Affirmation 6

« L'initiative du chaos contribue à freiner la hausse des loyers. »

Nous avons aujourd'hui plus d'appartements vides qu'en 2002, année de l'introduction de la libre circulation des personnes. Pourtant, les loyers s'envolent. Ce sont les grands groupes immobiliers qui exigent des loyers exorbitants, pour tout le monde, avec ou sans passeport suisse. La solution ne peut donc pas consister à expulser l'aide-soignante allemande de son appartement. Nous devons plutôt mettre un terme aux agissements des groupes immobiliers. Or, l'UDC refuse d'avancer sur ce dossier. Et pour cause : la moitié de son groupe parlementaire est liée au lobby immobilier. C'est pourquoi nous avons lancé l'initiative sur les loyers. Elle empêche les loyers abusifs et instaure des règles permettant de contrer le lobby immobilier.

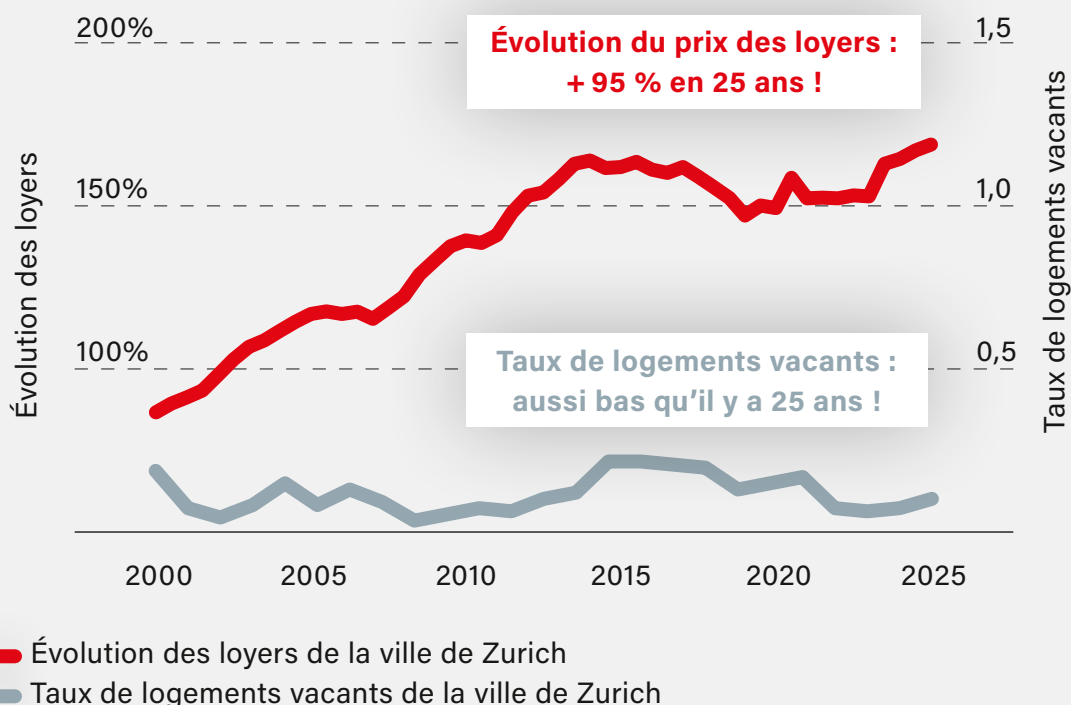
⁸ <https://www.economiesuisse.ch/fr/opinion/la-libre-circulation-des-personnes-est-source-de-prosperite>

⁹ Statistiques CFF : https://reporting.sbb.ch/fr/transport?highlighted=718b5a40774512ddacc46da2d0499a93&scroll=1539&sv_lang=1&sv_lang_change=true&years=1,4,5,6,7

¹⁰ Étude réalisée sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales : <https://sozialesicherheit.ch/fr/limmigration-a-un-impact-positif-sur-le-premier-pilier/>

¹¹ Étude OFS : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/gesundheit/kosten-finanzierung.assetdetail.36020087.html>

Le prix des loyers et le taux de logements vacants n'ont aucun lien (Ville de Zurich)



Source : Office fédéral de la statistique, Wüest Partner

Affirmation 7

« Chaque année, une surface équivalente à des centaines de terrains de football disparaît sous le béton. »

Les chiffres de l'UDC sont obsolètes et datent de 2018. Or, au cours des cinq dernières années, la superficie des zones constructibles en Suisse est restée presque stable. Comme, dans le même temps, la population a augmenté, chaque habitant-e occupe de moins en moins de surface constructible pour se loger et travailler¹². Cela montre une chose : la loi sur l'aménagement du territoire – adoptée lors de la votation populaire de 2013 – produit les effets escomptés et a permis de stabiliser la consommation de surfaces. Par ailleurs : les zones à bâtir ne représentent au total qu'environ 5 % de la superficie totale de la Suisse. Sur plus de 40 000 km² près de 25 000 km² sont inutilisables, et près de 15 000 km² sont des terrains agricoles¹³. Parallèlement, une chose est claire : alors que les Kosovars ont besoin d'un peu plus de 20 m² par personne, les Suiss-esses disposent de 48 m² par personne¹⁴.

¹² <https://www.are.admin.ch/fr/statistique-suisse-zones-batir>

¹³ Article du Tages-Anzeiger : <https://www.tagesanzeiger.ch/reicht-der-platz-in-der-schweiz-noch-700287163056>

¹⁴ Rapport Blick : <https://www.blick.ch/wirtschaft/welche-nationalitaeten-wie-viel-wohnraum-in-der-schweiz-verbrauchen-auslaender-ruecken-zusammen-schweizer-breiten-sich-aus-id7516562.html>